

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 290

présenté par

Mme Chapelier, M. Chalumeau, M. André, M. Anglade, M. Ardouin, M. Bachelier, M. Baichère, M. Batut, M. Blanchet, Mme Bono-Vandorme, Mme Bureau-Bonnard, Mme Françoise Dumas, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontenel-Personne, M. Gassilloud, Mme Gipson, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, Mme Guerel, M. Jacques, M. Kervran, Mme Khedher, Mme Lardet, M. Larsonneur, M. Le Gac, M. Lejeune, M. Marilossian, Mme Mauborgne, Mme Mirallès, Mme Pouzyreff, M. Rouillard, M. Solère, Mme Thillaye, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 203 par la phrase suivante :

« Le ministère des armées poursuivra sa politique en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec une feuille de route ambitieuse et une politique volontariste, adaptée toutefois aux exigences inhérentes à ses missions, le ministère des armées est engagé dans l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ; un travail pertinent à retracer dans le cadre de cette loi de programmation militaire.

En effet, son travail s'est notamment traduit par la nomination d'un Haut Fonctionnaire à l'égalité des droits femmes-hommes, la création d'un observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le déploiement de divers réseaux pour une plus grande mixité ainsi que le développement de la formation à distance et la publication de guides pratiques pour une meilleure articulation entre vie personnelle et professionnelle.

Le ministère des armées est ainsi invité à poursuivre ses efforts notamment dans la lutte contre les stéréotypes sexistes, la poursuite de l'égalité professionnelle, la protection des personnes victimes

de violences, la promotion du partage des responsabilités et une meilleure organisation du temps de travail.